



TANNERON

Janvier 2025

Mag



Bulletin Municipal de la commune de Tanneron



AU SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

p.3

LES RÉALISATIONS

p.7

- Bâtiments communaux
- Voirie
- Divers

ASSOCIATIONS ET ACTEURS DU VILLAGE

p.9

- Club Omnisports de Tanneron
- Association de Parents d'Élèves
- Tanneron en Fête
- Bureau d'Information Touristique de Tanneron
- Club Omnisports de Tanneron - Section VTT
- Les chats libres de Tanneron
- Couteau Country Club
- Moto Club Tanneron
- Médiathèque de Tanneron
- Club Or et Argent

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

p.16

- Cérémonie du 31 juillet
- Un peu d'histoire avec Olivier Choquard
- Exposition pour les 80 ans du débarquement
- Spectacle de Dog Dance
- Colis de Noël
- Noël à l'école
- Cannes International Triathlon

CADRE DE VIE

p.21

- Départ en retraite de Mme Lapeyre
- Opération verbalisation
- Intempéries
- Limitation de vitesse
- Projet Fontsante
- Enquêtes de satisfaction
- Obligation Légale de Débroussaillage

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

p.26

L'ÉTAT CIVIL

p.26

NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

p.26



Tanneronnaises, Tanneronnais, Chers Amis,

Je profite de l'édito du nouveau bulletin municipal pour vous donner un peu de mes nouvelles, l'année 2024 ayant été une année difficile pour moi.

Je n'ai pas pu honorer mes vœux à la population, j'en profite donc pour vous les transmettre par écrit.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année, et surtout la santé pour 2025.

Bonne lecture.

DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE - 07 JANVIER 2025

Ma santé ne me permet toujours pas d'être présent, mais sachez que la Commune de Tanneron est au cœur de mes priorités. Mes adjoints et Conseillers municipaux me secondent avec beaucoup d'investissement et nous travaillons à l'unisson pour le bien être de notre Commune. Ils sont à votre écoute, n'hésitez pas à les rencontrer, tout comme Madame Joëlle ARATA, la DGS, et je les en remercie vivement.

La cérémonie des vœux est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal de rendre compte des actions menées et des décisions que nous avons prises lors de l'année écoulée.

Mais tout d'abord je tenais à remercier Monsieur le Préfet et Madame la Sous-préfète pour leur investissement dans le dossier de Fonsante, c'est grâce à leur action que le projet prévu n'a pu aboutir.

Je tiens également à remercier le président du Département Monsieur Jean-Louis MASSON, Monsieur Nicolas MARTEL et Madame Martine ARENAS, pour leur investissement sans faille pour notre Commune.

L'Administration se restructure, des procédures vont faire l'objet d'écriture comme préconisé par les instances afin de vous apporter un service de qualité.

Cette année nous avons eu la joie et le plaisir d'accueillir 17 nouveaux petits tanneronnais, et nous avons célébré 5 mariages et 1 pacs. Je leur réitère tous mes vœux de bonheur au sein de notre bel écrin de verdure et de mimosas qu'est Tanneron.

Au niveau de la cantine, nous sommes revenus à une restauration traditionnelle qui semble être appréciée de nos petits écoliers : je félicite l'équipe de cantine, qui doit continuer sa progression. Afin de permettre cette reprise, nous avons engagé la somme de 18 000 euros.

L'accueil de loisirs a vu progresser sa fréquentation cette année. Le Directeur et son équipe se sont attelés à proposer des activités variées, en adéquation avec l'âge des enfants, et vont également travailler sur les différentes procédures à mettre en oeuvre.

Après la réfection des toilettes, nous avons refait des peintures et engagé la somme de 16 000 euros.

Concernant les finances : le budget de fonctionnement a été consommé à hauteur de 65 %, et celui d'investissement à hauteur de 30 %. L'investissement restant doit permettre la mise aux normes de la station d'épuration et des travaux sur le réseau d'eau, ainsi que le remboursement d'un prêt.

Nous avons obtenu des financements du Conseil Départemental pour :

- Equipement CCF
- Balayeuse
- Remplacement DFCl
- Réfection des trottoirs place du village
- Route de la Sorbière
- Éclairage public

Au niveau de l'état (Fonds Vert) une subvention nous a été accordée pour la mise en sécurité de la route de la Sorbière dans le cadre de la défense incendie. Les travaux débuteront dès le mois de janvier/février.

Une demande est en cours pour la réfection de l'éclairage public.

Suite aux intempéries du mois d'octobre, notre commune a été classée en catastrophe naturelle. Une demande de subvention exceptionnelle a également été faite par nos services afin de réparer nos routes.

● Les Travaux

- Le débroussaillage dans le cadre de la prévention incendie est une part importante de notre budget, plus de 90 000 euros. Chaque année, les services techniques s'attellent au débroussaillage de la Commune, en plus de celui effectué par les entreprises.

- Ils effectuent également les travaux courants au niveau de l'école et des différents bâtiments communaux.

- Ils ont réalisé aussi un travail conséquent au niveau de la route des Mauberts, endommagée pendant les intempéries (une entreprise doit également intervenir).

- Enfin, un travail important a également été réalisé par les services techniques au niveau de la route de l'Olivier, réfection des caniveaux, débouchage des avaloirs, réhausse des murets.

Une partie de la route a été confortée par une entreprise extérieure.

Les projets à venir :

- Un marché va être mis en oeuvre pour la réfection des parcs lumineux.

- Le sol du préau doit être refait après obtention de deux subventions.

- Le projet de la maison des associations est toujours en cours et le permis a été redéposé.

● L'Urbanisme

Les dossiers d'urbanisme sont traités par La Communauté de Communes, le service réceptionne et enregistre les dossiers et traite toutes les demandes et recherches des notaires, ce qui représente un travail conséquent.

● La Sécurité

- La Police Municipale s'est vue équipée de caméras de vidéo surveillance supplémentaires, ainsi que d'un véhicule neuf.

- Comme chaque année, et ils sont de plus en plus nombreux, je tiens à remercier les bénévoles du CCFF qui répondent présents tout au long de l'été le week end afin d'assurer la défense incendie.

● Au niveau des Ressources Humaines

- Nous avons eu le départ à la retraite de Madame Francine LAPEYRE à l'accueil, et le recrutement d'un nouvel agent, Madame Mélodie GALANTE, qui a en charge l'accueil et l'état civil de la Mairie.

- Monsieur Jérémie GENNARDI et Monsieur Jérôme KLEIN, directeur et directeur adjoint de l'ACM, sont venus renforcer l'équipe. Nous souhaitons la bienvenue à ces agents.

● **Le CCAS** au travers des Conseillers Municipaux qui ont en charge cette institution tout au long de l'année, se fait force d'aider les personnes en difficulté, tant dans les démarches administratives, que dans les aides dont elles peuvent bénéficier.

Des colis de Noël ont été distribués par nos élus à environ 230 personnes de plus de 75 ans.

Au travers de tout ce que je viens de vous énoncer, je remercie vivement mes équipes du travail effectué tout au long de l'année, ainsi que leur investissement au quotidien.

● Le Tourisme

L'OTIPF (Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence) a présenté son rapport d'activité et en quelques chiffres, je vais vous retracer le bilan de la saison du mimosa 2024 :

- 7477 visiteurs ont été accueillis en 50 jours, soit une augmentation de 19% par rapport à 2023,
- 15 animations organisées, dont 13 ont été réalisées,
- 8 balades naturalistes guidées dans le Massif de Tanneron, au départ du village, les samedis et dimanches des vacances scolaires, pour un total de 277 participants.

Pour la saison 2025, 24 animations seront organisées, à l'Oustaou dòu Païs ou à la Maison du Lac.

Pour l'année 2024, nous avons accueilli plus de 8500 visiteurs à l'Oustaou dòu Païs et 10 800 visiteurs à la Maison du Lac.

La boutique est une vitrine des producteurs de Tanneron et du Pays de Fayence qui met en avant leurs produits et leur savoir-faire en invitant les visiteurs à se rendre sur place, dans leur atelier et/ou boutiques.

L'Oustaou dòu Païs, c'est un lieu d'exposition :

- une nouvelle exposition, « les 60 ans de l'arrivée de l'eau », a été mise en place par la commission culture et tourisme de l'équipe municipale de Monsieur le Maire du 18 mai au 31 décembre 2024,
- du 14 au 24 août 2024, pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Provence, une exposition retraçant la Libération de Tanneron a été organisée par des passionnés de cette époque,
- l'exposition sur le mimosa sera de nouveau en place pour la saison du mimosa.

C'est aussi un lieu d'animation, avec « Les vendredis à l'Oustaou dòu Païs » : ateliers créatifs, gourmands ou des rencontres autour de l'agriculture ou du mimosa, sont organisés les vendredis pendant les vacances scolaires (zone B) à 14h30. Ces ateliers ont pour but de mettre en avant nos artistes et artisans locaux.

● Je tiens également à remercier les équipes de la **Communauté de Communes du Pays de Fayence**, via son Président Monsieur René UGO et son Directeur Monsieur Vivien VIAL, qui gèrent les services de l'eau, des déchets et bien d'autres sujets.

Je souhaite d'ailleurs revenir sur un sujet qui fâche actuellement les esprits : la collecte des déchets et la redevance incitative. L'année 2025 est une année blanche, la Communauté de Communes du Pays de Fayence organise des ateliers citoyens pour construire ensemble une solution adaptée. Ils permettront :

- de mieux adapter la Redevance Incitative aux besoins de service des citoyens et à l'intérêt général en Pays de Fayence,
- d'identifier les points d'amélioration et résoudre d'éventuels dysfonctionnements du service déchets,
- de réfléchir collectivement, de manière éclairée, à des solutions bénéfiques pour notre territoire.

L'échange est important, mais j'ai été fort surpris de certains mots employés ou commentaires émis qui m'ont à la fois heurté et mis en colère. Je pense qu'aucune situation ne mérite des insultes.

Nous sommes dans un canton qui se doit respectueux. Sans échange, rien n'avance. Je tenais à le souligner.

● Je remercie toutes **les associations** qui oeuvrent pour dynamiser notre commune, si chère à notre coeur :

- Le Moto Club,
- Le Couteau Country Club,
- Le Club Or et Argent,
- Le Théâtre Lou Rideou,
- Le COT,
- Tanneron en Fête,
- L'Association des Parents d'Élèves,
- La Société de Chasse L'Alude,
- Les Chats Libres de Tanneron,
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- Le Syndicat des Exploitants Agricoles.

Qui, tout au long de l'année, s'investissent pour proposer diverses activités ou manifestations pour le plaisir de tous.

Je profite enfin de cette cérémonie pour remercier nos différents partenaires :

- le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays de Fayence pour leur soutien et leur collaboration,
- le Cabinet LLC & Associés pour son Conseil et sa Défense des Intérêts de la Commune,
- Maître MADJARIAN, notre notaire,
- SCP AMAYENC – RIGAUD, notre géomètre,
- Le bureau d'étude du PLU, le Cabinet BEGEAT,
- les entreprises qui font à chaque fois preuve de qualité et de sérieux,
- les services de la Gendarmerie et les Pompiers pour leur professionnalisme à chaque intervention,
- les membres de la Commission Communale des Feux de Forêts pour leur action bénévole de lutte contre l'incendie,
- les commerçants qui font vivre notre village.

Merci à vous tous chers amis pour votre attention et la confiance que vous nous témoignez depuis plus de 4 ans.

Au nom de tous les membres du Conseil Municipal et du Personnel Communal, je tiens à vous présenter tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour cette année 2025, à vous, ainsi qu'à vos proches.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Peinture des couloirs de l'école



- Avancement de la réfection du Moulin de Saint-Cassien-des-Bois par le chantier jeunes



VOIRIE

• Réparation et rebouchage de nids de poule : Margoutons, Oliviers...



• Réfection de la route de la Sorbière



• Construction de murs de protection autour des avaloirs



• Fabrication d'un muret sur le pont de Siagne afin d'éradiquer les stationnements sauvages et de canaliser les eaux de pluies



• Débouchage des buses : Mauberts, Oliviers...



DIVERS

• Installation d'appuis de vélo sur la place du village



• Installation d'un robinet poussoir au tennis



• Réparation de la barrière DFCI à la Verrerie



CLUB OMNISPORTS DE TANNERON

Après un bel été de repos, le COT a repris du service en septembre pour sa saison 2024/2025. Les Tanneronnais et non Tanneronnais ont encore répondu présents en nombre cette année.

De nouvelles activités et de nouveaux professeurs ont rejoint le club. Il y a Amélie, notre nouvelle professeure de pilates qui fait l'unanimité avec son enseignement tout en douceur. Lynda, qui a proposé une section GRS, accueillie à bras ouverts par les enfants. La section Sh'bam animée par Ophelie, qui fait plus que bouger le lundi soir. Et enfin le retour de la section « loisirs créatifs », où Virginie mêle création et recyclage !

Pendant les vacances d'octobre, Sandra, notre gracieuse professeure de danse, nous a organisé son 1^{er} stage de danse d'Halloween ! Un véritable succès où les petites danseuses se sont aussi bien exprimées sur scène qu'en créations terrifiantes !

Début novembre, ce sont nos pianistes qui se sont illustrés au concours de l'UMPE en Saône et Loire :

- Jega Artur en catégorie poussin a obtenu le 1^{er} prix grande distinction avec coupe et ruban d'honneur avec 96% des points.
- Lèze Noémie en catégorie initiation B a obtenu un 2^e prix de distinction et une coupe avec 94% des points.
- Germain Perle en catégorie cadet B a obtenu un 2^e prix distinction et une coupe avec 93% des points.

Fin novembre, ce sont nos vététistes qui se sont distingués au Cap Var 2024 : Soury Louanne chez les poussins, Deltour Adrien chez les pupilles, Rodriguez Juan chez les minimes et Augier Nicolas chez les juniors. Les autres sections du COT ne sont pas en reste : le Kung fu, le Step, le Self Défense, le Judo, le Longévité, le Cirque, le CCFM, le Yoga, et la Guitare. D'ailleurs les membres des sections de l'école de la Colline d'Or se sont sentis poussés des ailes et ont pris en mains le relooking de la salle de motricité ! Au programme : gros ménage, rebouchage des trous au mur et pour finir la peinture de la salle ! Un grand merci à tous !

Voilà pour ce début de saison bien chargée... Merci à tous nos adhérents de nous faire confiance chaque année ! Merci à la mairie pour les infrastructures et le travail de collaboration avec les services.

Alexandra Augier, Présidente du C.O.T.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE TANNERON (APE)

Premier événement de l'année 2024-2025 pour l'APE de Tanneron : la Fête de la Châtaigne de Tanneron. Une belle journée, une belle équipe de parents bénévoles et plein de projets pour cette année ! (Vente de chocolats de Noël, marché de Noël de l'école, Fête du Mimosa à Tanneron, Pâques, kermesse).

Merci et bienvenue à tous les petits bras volontaires ! Contact : apedetanneron@gmail.com





TANNERON EN FÊTE

Comme promis en début d'été, Tanneron en Fête a ambiancé le dernier semestre 2024.

- Et oui, dès le 12 juillet lors du 1^{er} tournoi de pétanque, la bonne humeur était au rendez vous : de nombreux participants, une très bonne ambiance, tout était réuni pour que le 2^{ème} tournoi voit le jour le 2 août. D'autres suivront, c'est sûr, en 2025.
- Entre temps, pas le temps de s'ennuyer, la belle fête de la Saint-Cassien le 21 juillet a rassemblé près de 140 personnes heureuses de se retrouver près de notre belle Siagne, autour de la traditionnelle paëlla au son du groupe Lo Cepon.
- Les traditionnelles fêtes tanneronnaises étant un réel succès, Tanneron en Fête a décidé d'innover et de proposer un grand spectacle de cabaret quelques jours avant le 80^{ème} anniversaire de la Libération. Ces deux évènements ont été très appréciés et ont motivé plus que jamais l'équipe du comité à enflammer le village.
- En octobre, retour de la fête de la châtaigne. Maquillage, clown, échassiers, manèges, une cinquantaine de stands: du bonheur pour les petits et les grands venus en grand nombre.
- Voyant le succès des nouveaux évènements, TEF a organisé en novembre son 1^{er} thé dansant et en décembre son 1^{er} loto. Bonne humeur, rires sur les visages mais aussi plus de 2000 euros reversés au Téléthon grâce à l'affluence, au delà des espérances, lors du loto.
- L'année se termine avec le réveillon de la Saint Sylvestre en compagnie de la troupe de Cabaret Showtime Riviera, qui a enflammé le 16 août et qui, soyons en sûrs, entrainera les tanneronnais dans une nouvelle année encore plus festive et dynamique.

• COMPTE-RENDU DES MANIFESTATIONS •

12 JUILLET - 1^{er} TOURNOI DE PÉTANQUE - STADE MUNICIPAL

18h30 : premiers boulistes - 43 inscrits à la mêlée, sous forme de poules.
Engagements gratuits. Très bonne ambiance, frites hot dog. Que des gagnants.

21 JUILLET - FÊTE DE LA SAINT CASSIEN - SAINT-CASSIEN-DES-BOIS

9h : Messe à la Chapelle de Saint-Cassien.
Repas pour 140 personnes : sangria, paëlla, avec le groupe Lo Cepon.

2 AOUT - 2^{ème} TOURNOI DE PÉTANQUE - STADE MUNICIPAL

19h : premiers boulistes - 36 équipes ! À la Vauclusienne (triplette, doublette).
Engagements gratuits, 85 joueurs, très bonne ambiance, frites hot dog. Que des gagnants.

16 AOUT - SHOWTIME RIVIERA - SALLE POLYVALENTE

Spectacle gratuit offert par TEF, salle comble, environ 120 personnes assises.

22 AOUT - 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION - PLACE BLANCHE

Exposition de véhicules militaires. 280 Personnes pour le repas de la Soupe au Pistou.
Spectacle très apprécié « Débarquement immédiat ». Fin de soirée vers 1h30.

13 OCTOBRE - FÊTE DE LA CHÂTAIGNE - PLACE DU VILLAGE

50 stands, maquillage gratuit, clown, spectacle d'échasses... Énormément de monde.

10 NOVEMBRE - 1^{er} THE DANSANT - SALLE POLYVALENTE

Une cinquantaine de personnes, très apprécié, DJ « Mister JO », gâteaux fait maison.

1^{er} DÉCEMBRE - 1^{er} LOTO DE TEF - SALLE POLYVALENTE

180 joueurs. 1800€ de lots. 2050€ reversés au TÉLÉTHON.

31 DÉCEMBRE - RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE - SALLE POLYVALENTE

150 personnes. Animation avec SHOWTIME RIVIERA.

ASSOCIATIONS ET ACTEURS DU VILLAGE



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE TANNERON

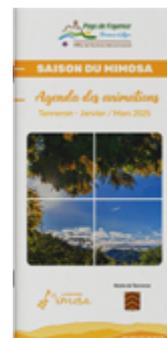


Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence. L'OTIPF gère l'information et la promotion touristique des 9 villages perchés, dont Tanneron.

Animations Mimosa - Hiver 2025

Pour la saison du mimosa 2025, l'OTIPF a prévu encore plus de rendez-vous pour mieux découvrir cette fleur et sa culture.

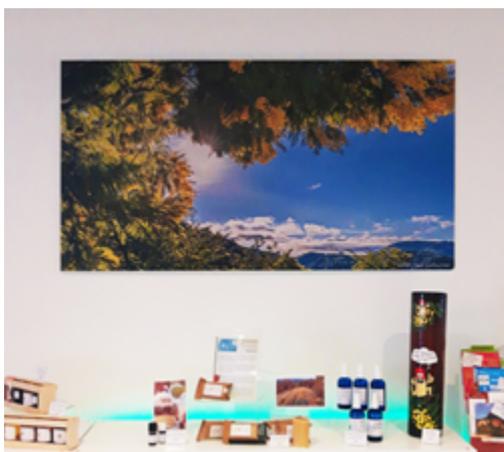
- 23 animations du 25 janvier au 02 mars et tous les jours pendant les vacances d'hiver de la zone B ;
- 4 ateliers les vendredis à l'Oustaou d'ou Païs ;
- 10 balades guidées par Marjorie, notre guide naturaliste ;
- Des nouveautés : balades sensorielles au coeur du mimosa, land art mimosa, création de bougies...
- 4 ateliers Happy Jeudi à la Maison du Lac. 10€/personne - Gratuit pour les moins de 18 ans. Sur inscription au 04 94 76 01 02 / + d'infos sur www.paysdefayence.com/agendamimosa



Embellissement de l'Oustaou d'ou Païs

En accord avec la mairie de Tanneron, l'OTIPF améliore le lieu d'exposition régulièrement, pour mettre en avant les atouts de notre commune, aussi bien pour les visiteurs que les locaux.

- Le pilier central a été habillé de deux herbiers pédagogiques sur le mimosa et l'eucalyptus, puis sur la Route du mimosa, KM 112-Tanneron.
- Une photo panoramique représentant un paysage de Tanneron, illuminé de mimosa, a été apposé sur un mur au-dessus de la boutique-vitrine.
- D'autres cadres, avec des cartes artistiques du Pays de Fayence et de la Côte d'Azur, ont également été accrochés pour une meilleure visibilité.



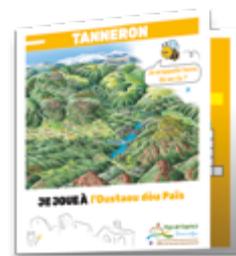
Si vous avez d'anciens outils agricoles, de la vannerie, balance de pesée... à nous prêter le temps d'une exposition, vous pouvez les apporter pendant la période que vous souhaitez.



Le Bureau d'information de Tanneron et l'Oustaou d'ou Païs

- Ils sont ouverts tous les jours pendant la période du mimosa, du 14 janvier au 15 mars, de 9h30 à 16h30 non stop. Tous les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (hors période scolaire). Les vacances scolaires du printemps, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, et d'été de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h45.
- Annette, conseillère en séjour, Candice, stagiaire et Stéphanie, chargée de projets, accueillent les visiteurs et donnent des informations touristiques sur le patrimoine, les restaurants, et les randonnées du village.
- Elles présentent aussi la Maison du Lac de Saint-Cassien et l'ensemble du Pays de Fayence.
- La boutique propose des produits locaux de Tanneron et du Pays de Fayence, mais également des cartes de randonnées.
- Un espace détente vous permet de visionner des vidéos pédagogiques et promotionnelles sur le mimosa, les artistes et artisans d'art, et le cyclotourisme en Pays de Fayence.
- Grâce à l'emplacement de ce lieu patagé et une meilleure visibilité, nous avons constaté une augmentation de la fréquentation de nos visiteurs, qui sont venus se renseigner sur le village et les balades.

Nouveau : un jeu pédagogique à destination des enfants de 6-12 ans a été mis en place pour découvrir l'exposition et en apprendre plus sur le mimosa, d'une façon ludique. Accompagnez l'abeille « Tanni » à travers un périple dans Tanneron et les mimosas. La plaquette de jeu est sur demande, à l'accueil, pour les familles et extra-scolaires. Les enfants doivent être accompagnés de leur parent ou encadrant. Le jeu se fait sur place car les enfants doivent chercher les informations dans l'Oustaou d'ou Païs.



Les vendredis à l'Oustaou d'ou Païs

- Les vendredis (pendant les vacances scolaires de printemps de la zone B) à 14h30 sont organisés des ateliers de loisirs créatifs ou culinaires, en fonction de la thématique de l'exposition, pour le plaisir des participants. 10€/personne - Gratuit pour les moins de 18 ans.
- Des ateliers ou des animations (gratuits) sont également organisés pendant certaines journées nationales, comme la Nuit des Musées et les Journées du Patrimoine.

La Maison du Lac de Saint-Cassien

- Ouverte 5/7j de 9h30 à 17h00 (hors vacances scolaires) et 7/7 pendant les vacances scolaires.
- Trois lieux en un : un accueil, une boutique de produits du terroir, d'artisanat d'art et librairie, où sont vendus de nombreux produits tanneronnais, et un espace découverte (gratuit).
- Des visites commentées de groupes sont organisées au sein de l'espace découverte (gratuites pour les scolaires et centres de loisirs).
- Un jeu pour les enfants de 6-12 ans, accompagnés, a également été mis en place à l'Espace Découverte : suivez Sini, la petite goutte d'eau qui vous fera découvrir la faune et la flore locale. Sur demande, à l'accueil.

Les membres du Comité de direction de l'OTIPF

- **Bernard Vial**, 3^{ème} adjoint, membre titulaire du collège des élus.
- **Coraline Alexandre**, conseillère municipale, membre suppléante du collège des élus.

L'OTIPF est partenaire de vos évènements

L'OTIPF signe une convention avec l'association dans laquelle les engagements respectifs y sont clairement définis. C'est un partenariat gagnant-gagnant, pour favoriser la promotion et la réussite de l'évènement et pour optimiser les missions de l'OTIPF.

⇒ **Dimanche 26 janvier 2025** : l'OTIPF soutient l'Association de Parents d'Élèves de l'école Hubert Rouault à Tanneron, lors d'une tombola au stand de l'école pour la Fête du Mimosa.

⇒ **Dimanche 09 mars 2025** : Trial de Ligue / **Dimanche 16 mars 2025** : Trial Vintage
L'OTIPF soutient les compétitions de Trial - Moto Club de Tanneron

⇒ **Samedi 11 octobre 2025** : dans le cadre d'Octobre Rose, l'OTIPF soutient l'association On pose pour le Rose, qui organise une levée de fonds en proposant ateliers bien-être et séances photos.
Infos : On pose pour le Rose - Pôle VAR - Tanneron / Tél : 06 76 91 76 82 / onposepourlerose.fr
Instagram : onposepourlerose_tanneron_83 / Facebook : On pose pour le Rose Pôle Var 83



Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

+33 (0)4 94 76 01 02 / contact@paysdefayence.com

www.paysdefayence.com

- Responsable BIT Tanneron & saison du mimosa : **Stéphanie Laborde** | stephanie.laborde@paysdefayence.com
- Co-responsable de la Maison du Lac : **Carol Toulet** | carol.toulet@paysdefayence.com

C.O.T - SECTION VTT

La saison de tous les records !

La section VTT a réalisé une année 2024 extraordinaire. En effet le club comptabilise 73 podiums dont 21 victoires.

- Nous retenons la 3^{ème} place au classement général de la Coupe de France en U19 femme pour Julie DEROO. En 2025, elle roulera pour le Team Sunn Performance et conserve sa licence au club. Toujours en coupe de France U19 Hommes open, Matteo DUTRIEZ prend une magnifique 7^{ème} place (sur 110) à Marseille.

A noter que nos 3 juniors open (Matteo DUTRIEZ, Jules DUVERGER et Nicolas AUGIER) passeront en Juniors Elites en 2025 et pourront ainsi accéder à des courses de niveau UCI.

- Du côté des courses « Marathon », Sébastien GRAILLE remporte pour sa première participation la Transvésubienne Explorer au scratch et en senior, Nicolas AUGIER la remporte en junior et Brice SOLARINO prend la seconde place en Master 40.

- Côté route, Hugo REVIGLIO remporte en U23 la Corsica 20 (course à étape sur 5 jours). Il remporte les 5 étapes.

- Au niveau régional, le club se classe 9^{ème}/72 au classement général SUD PACA des clubs, en sachant que nous sommes l'un des clubs les plus petits de la région (en effectif).

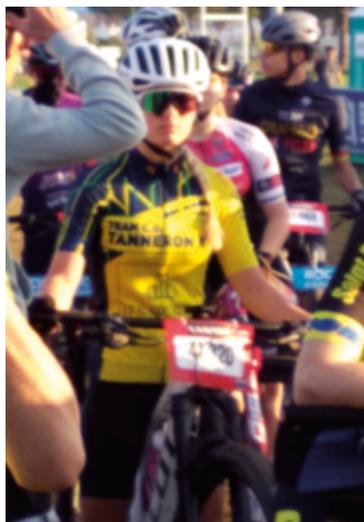
- Au niveau départemental, Louane SOURY, Adrien DELTOUR, Juan RODRIGUEZ et Nicolas AUGIER se sont vus titrés Champions départementaux 2024.

Le club félicite tous les coureurs pour leurs implications et leurs performances.

La section VTT remercie le C.O.T pour son soutien, tous nos partenaires, nos bénévoles et les parents.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2025.

Benoît AUGIER, C.O. TANNERON VTT



LES CHATS LIBRES DE TANNERON



L'association a fêté ses 2 ans le 22 juin. Notre objectif est de lutter contre la prolifération féline par la stérilisation et d'éviter la souffrance des jeunes

chats livrés à eux-mêmes. Plus d'une trentaine de chats ont été ainsi stérilisés en 2024 comme en 2023. Cette année nous avons sauvé et fait adopter des chatons. Les chats stérilisés sont relâchés sur leur îlot, nous les nourrissons, ils sont marqués et protégés par Monsieur le maire et l'association.

Nous remercions la Municipalité de nous aider financièrement en attribuant une subvention.

Nous lançons un appel afin que d'autres bénévoles nous rejoignent. Ceux qui ne peuvent pas donner de leur temps mais qui souhaitent nous soutenir sont invités à faire un don, par virement bancaire (sur demande de RIB) ou par chèque (à l'ordre de 'les chats libres de tanneron') à adresser au 115 chemin les maisons vieilles, 83440 Tanneron.

Les dons alimentaires sont les bienvenus.

Retrouvez-nous sur notre stand pendant les diverses fêtes (Mimosa, Châtaigne...).

*Cécile LEZE - 07 65 21 13 26
chats.tanneron@gmail.com - Facebook*



COUTEAU COUNTRY CLUB



Un club de lanceurs de couteaux et de haches sportif, qui n'est ni violent, ni agressif, ni dangereux, mais qui demande de l'adresse et beaucoup de concentration. A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'accident, que ce soit en compétition ou à l'entraînement. Ouvert aux femmes, hommes, sans limite d'âge, aux enfants dès 11 ans. Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup de force. Sport peu onéreux, un jeu de trois couteaux à lancer tourne autour de 100€.

Si vous voulez découvrir ce sport, prenez rendez-vous : vous serez initié et renseigné sur le club. Je vous attends nombreux.

Le président, René ISSAURAT - 06 07 87 39 94
<http://couteaucountryclub.blogspot.com/>

MOTO CLUB TANNERON

Après une saison palpitante, le club est vainqueur de deux catégories sur trois en ligue de Provence. Merci à la municipalité pour le terrain mis à notre disposition et merci également à tous les adhérents.

Pierre RAMONDA



MÉDIATHÈQUE DE TANNERON

● Début novembre, notre réseau des médiathèques du Pays de Fayence a intégré la médiathèque de Bagnols-en-Forêt. Une amélioration incontestable pour l'ensemble des usagers du réseau, puisque celui-ci s'est ainsi enrichi d'un fonds de quelques 10.000 livres supplémentaires !

● Nous avons également actualisé et modernisé notre manière de travailler en changeant de logiciel professionnel et de site internet : de ce fait, le portail est plus intuitif, plus simple d'utilisation et il vous permet même de publier vos avis sur vos lectures, musiques ou films visionnés . La recherche est également plus pertinente et beaucoup plus simple.

● **L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous.**

Petit rappel des services à la Médiathèque Municipale de Tanneron : prêts sur place. Retours 24h/24 par la boîte de retour. Accès au catalogue en ligne sur www.mediatheques-paysdefayence.fr pour la réservation de vos livres. Navette tous les lundis (livraison des livres réservés). Modalités de prêt : 21 jours maximum (sauf nouveautés 15 jours et DVD/CD 8 jours).

● Autres services : presse en ligne, cours de langues, auto-formation... Le service de presse en ligne vous permet d'accéder à près de 500 revues/magazines directement de chez vous. A partir d'un ordinateur ou d'une tablette, vous pourrez consulter les derniers numéros le jour de leur sortie, ou bien d'anciens numéros.

● Pendant la **semaine de la forêt**, du samedi 15 au dimanche 23 mars, la médiathèque organisera des animations pour les enfants autour de cette thématique. Nous vous tiendrons informés très prochainement.

● Une Grainothèque, pour échanger vos graines.

● Un café littéraire tous les derniers mercredis du mois, de 14h30 à 16h30.

● Des ateliers pour enfants, sur inscription.

● **Horaires : mardi 15h30-17h30, mercredi 14h30-16h30 et samedi 10h-12h.**

● Contact : 04 93 77 53 61 - tanneron@mediatheques-paysdefayence.fr



CLUB OR ET ARGENT

Hélas les années passent, mais le Club D'Or et D'Argent, nourri sans cesse par de nouvelles expériences, est toujours bien vivant ! Nous avons terminé 2024 par un somptueux repas dansant.

Vive 2025 pour réaliser tous nos divers et nombreux projets ! Malgré des soucis et même des malheurs, des rêves illuminent notre vie.

Venez nous rejoindre pour conserver votre enthousiasme, votre joie et votre moral. Bonne année 2025, bonheur chez vous et surtout excellente santé.



Mme Marcelle TROPINI, La Présidente - 07 88 45 50 47

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

CÉRÉMONIE DU 31 JUILLET

Le 31 juillet 1985, le Var perdait cinq de ses pompiers. Leur courage et leur dévouement restent gravés dans nos mémoires. Nous leur avons, comme chaque année, rendu hommage avec respect et reconnaissance au travers de la traditionnelle messe à la stèle Pétrus.



Sapeur Hugues DESQUIENS



Caporal Robert GROSSO



Sous-lieutenant Marc Morel



Adjudant Serge POTHONIER



Sapeur Yves ROGER

DEVOIR DE MÉMOIRE

NOUS NE LES OUBLIONS PAS

Le 31 juillet 1985, les pompiers du Luc et de Cogolin sont engagés sur un feu de forêt dans le massif de Tanneron.

Vers 14h le CCF Magirus avec, à l'intérieur, quatre sapeurs-pompiers du Luc, prennent la direction du feu. En remontant la piste H13 « les insignières » à 200 mètres du croisement avec la piste H15 nommée « crête de l'étang », le CCF et son équipage se retrouvent pris dans une fumée intense et opaque. L'engin est immobilisé contre un arbre sur le bord de la piste. Les quatre camarades sont retrouvés à proximité de leur engin, sans vie, après le passage de ce feu de forêt qui a dévoré plus de 1500 hectares.

Sur cette même intervention, toujours dans le but de lutter contre ce feu, le sous-lieutenant Jean-Marc Morel, sapeur-pompier à Cogolin, est retrouvé mort quelques heures plus tard.

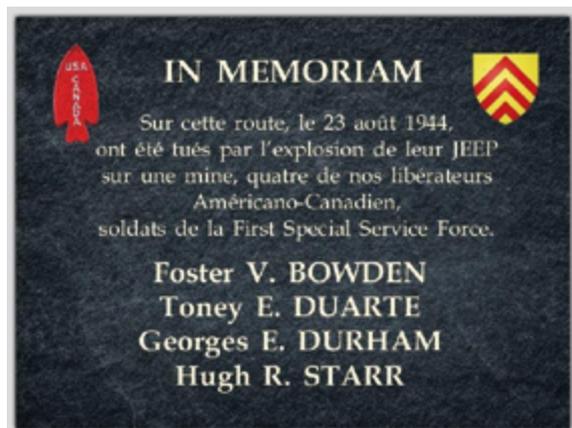
VAR


16

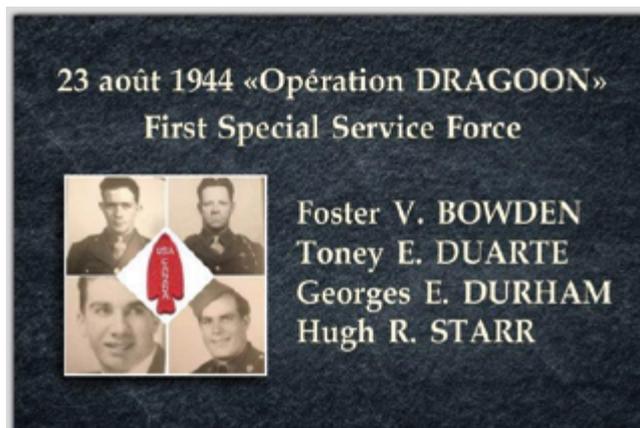
UN PEU D'HISTOIRE AVEC OLIVIER CHOQUARD

Chers lectrices et lecteurs, bonjour, je me présente, CHOQUARD Olivier, habitant la commune de Tanneron depuis bientôt 30 ans, je suis passionné par l'Histoire, la Nature et l'Environnement dans lesquels nous évoluons.

Vous avez certainement pu observer la présence de deux plaques commémoratives, l'une au lieu dit « la Bosse », carrefour routier entre la RD94 et RD38 ① et l'autre au pied du monument aux morts se trouvant sur la place principale ②. Laissez-moi vous conter la raison de leur présence.



①



②

Le 23 Août 1944, au lendemain de la Libération de notre village par les forces Américano-canadiennes (FSSF), aux alentours de 14h, une jeep attachée à la «Service Compagny» de ce régiment se disloqua sur une redoutable «Tellermine» allemande qui avait échappé aux opérations de déminage effectuées le jour précédent. Le véhicule était occupé par 5 infirmiers et «riggers» chargés de la récupération des parachutes et du soin des soldats à proximité des combats. Ils faisaient alors retour sur leur base située à Fréjus lorsque le drame est survenu. Les secours arrivèrent rapidement sur les lieux, déplorant un terrible bilan humain : Les «Privates» Foster Bowden et Toney Duharte sont tués sur le coup, le sergent Hugh Starr décèdera le lendemain, le sergent Georges Durham va mourir des suites de ses blessures le 03 septembre 1944. Un 5^{ème} passager fût quant à lui retrouvé à plus de 20 mètres en contrebas de la route. Il s'agit du «Private» Harold Massie qui survécut à ses blessures après une longue convalescence.

Ayant pris connaissance de cet incident au travers de renseignements obtenus dans le livre de Jean Loup Gassend, « Le débarquement en Provence », mais également étayé par le Souvenir et la Mémoire de notre cher Gilbert Vial, j'ai moi-même effectué des recherches sur l'ensemble du réseau routier situé au nord ouest de Tanneron.

Le lieu fût ainsi localisé en 2018, à l'intersection routière entre les départementales 38 et 94, croisement dit « la Bosse » ③. Des débris du véhicule, Jerrican, longeron ④, ainsi qu'une gourde disloquée ⑤ et des boutons de soldats furent découverts aux abords du site.



③



④



⑤

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

Un travail de longue haleine allait alors se mettre en place pour la reconnaissance et le souvenir de cette tragédie. Une première plaque fût posée en 2019 ⁶, puis déplacée à la suite d'un effondrement ⁷. Une seconde, au pied du monument aux morts de Tanneron ⁸.



6



7



8

Elles rendent ainsi Hommage à nos Libérateurs tombés héroïquement en ces terres et offrent également un havre de recueillement pour les familles et descendants de combattants.

De nombreux remerciements outre atlantique nous sont parvenus.

Puis s'en suivra la visite de Monsieur Brad Hicks, petit fils du General Robert T. Frederick (commandant en chef des opérations aéroportées sur l'opération « Drogone » du 15 août 1944) ⁹.

C'est enfin avec beaucoup d'émotion que nous avons reçu John Goeffrey Hart, président d'honneur de l'association de la «First Special Service Force», le 22 août 2024 pour les 80 ans de la Libération. Il fût accompagné de Familles Américaines et Canadiennes venues se recueillir ici même au son des cornemuses. ¹⁰ ¹¹

Tanneron : visite du petit-fils du général Frederick sur les lieux de la libération ⁹

A cinq jours des cérémonies commémoratives de la libération du village, Olivier Choquard, l'historien amateur et passionné de Tanneron, a accueilli Bradford Frederick Hicks, le petit-fils du général américain Robert T. Frederick, qui commanda la First Airborne Task Force pendant le débarquement de Provence. Les deux hommes ont parcouru les différents lieux d'affrontement et d'opérations qui ont eues lieu à Tanneron en août 1944 et qui avaient impliqué la quinzaine d'hommes du « 509th Parachute Infantry Battalion », largués par erreur à Tanneron le 15 août, et ceux de la « 1st Special Service Force » venus libérer le village et leurs alliés, le 22 août. Olivier Choquard a pu



présenter quelques vestiges qu'il a accumulés durant ses années de recherches, notamment grâce aux témoignages recueillis par Jean-Loup Gassend et compilés dans son ouvrage sur le débarquement de Provence. Jeudi, deux plaques commémoratives seront inaugurées. Elles honoreront la mémoire des quatre soldats américano-

canadiens qui ont sauté sur une mine le 23 août 1944, avec leur jeep au lieu-dit La bosse. Bradford Frederick Hicks a déclaré qu'en tant que descendant du général Frederick, il remerciait Tanneron et les Tanneronnais de non seulement conserver le souvenir de leurs libérateurs mais également d'honorer les soldats morts pour leur libération.

L. R.



10

À cette occasion, une exposition et un partage convivial par la Mairie et l'Office du tourisme a permis l'échange de cadeaux et de témoignages. 12 13

Je souhaitais grandement remercier la commune de Tanneron, Monsieur le Maire, Michel Felix, Julien Augier, Bernard Vial, Robert Tisseyre, Stéphanie Laborde, Jean-François Lèze, René Issaurat et Laurent Rondelli pour le soutien qu'il m'ont apporté, permettant ainsi l'aboutissement de ce projet, la réalisation et la pose de ces plaques du Souvenir.

EN IMAGE

Des descendants de la "First Special Service Force" (FSSF) réunis à Tanneron pour un séjour mémoriel

11



Une délégation de l'association de la First Special Service Force (FSSF), menée par son président John Hart, s'est rendue à Tanneron pour honorer les anciens combattants de cette unité morts au village, et débiter un périple mémoriel en Provence d'une dizaine de jours.

La trentaine d'Américains et Canadiens, tous descendants d'un membre de la FSSF, avait rendez-vous avec Olivier Choquard autour du mémorial du lieu-dit La Bosse. À l'origine de ce mémorial, la découverte par Olivier Choquard, historien passionné et amateur, d'un morceau de la Jeep dans laquelle 4 soldats de la FSSF sont morts après avoir sauté sur

une mine allemande à cet endroit précis. À cette occasion, Olivier Choquard a remis à l'association un autre morceau de la Jeep, magnifié par René Issaurat qui l'a monté sur un socle en chêne. Très ému, John Hart et les personnes présentes se sont recueillis au son des cornemuses. De retour au village, devant l'office du tourisme qui accueille actuellement une exposition sur les 80 ans de la Libération, le premier adjoint Julien Augier a remis la médaille de la ville à John Hart. En retour, ce dernier a offert à l'édile et à Olivier Choquard, deux plaques commémoratives sur les 80 ans des exploits des Black Devils, surnom des membres redoutés de la FSSF.

L. R.



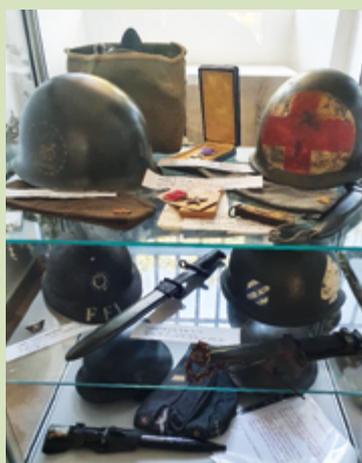
12



13

EXPOSITION POUR LES 80 ANS DU DÉBARQUEMENT

Du 14 au 24 août, l'Oustaou dou País a mis à l'honneur l'histoire du débarquement : armes, objets militaires, uniformes, récits historiques, photo, explications ! Un grand merci à la Commission Culture pour la mise en place, l'aide de Jean-François Lèze et Thomas Lèze pour le prêt des objets et d'Olivier Choquard pour les précieuses informations et explications. Une magnifique exposition pour ne jamais oublier...



SPECTACLE DE DOG DANCE

Nous avons découvert les 16 et 17 novembre derniers, à la salle polyvalente, cette activité originale qui mêle dressage et chorégraphie. Au programme : 2 jours de concours, 2 demi-journées de stage avec Gloria ALLASIA, en Français, Anglais, Italien ou Espagnol, et bien sûr le traditionnel show du samedi soir.



NOËL À L'ÉCOLE

Les enfants de l'école ont, comme chaque année, pu célébrer Noël avec quelques jours d'avance : spectacle offert par la municipalité, repas gourmand, spectacle des enfants, marché de Noël.

Un grand merci à l'équipe éducative et aux parents pour leur implication lors de cette journée pleine de féerie et de magie.



COLIS DE NOËL

Comme chaque année, nos anciens ont pu bénéficier de leur petit colis de Noël, distribué par les élus dans leur quartier respectif. Un joli moment d'échange entre les générations.





CANNES
INTERNATIONAL
TRIATHLON

Dimanche 27 avril 2025

12^{ème} édition du Cannes International Triathlon

L'épreuve cycliste traversera le massif du Tanneron.

Des perturbations de circulation sont à prévoir : nous vous recommandons la plus grande prudence si vous êtes amené à vous déplacer ce jour, entre 8h45 et 13h30.

Les Routes Départementales D94 et D309 seront en effet partiellement fermées, par arrêté préfectoral. Des panneaux seront placés sur ces routes avant l'épreuve pour vous apporter plus de précisions.

Plus d'informations auprès de votre Mairie et sur le site : <https://www.cannes-international-triathlon.com/>

CADRE DE VIE

DÉPART EN RETRAITE DE MME LAPEYRE

Après 18 années au service de notre commune, d'abord à l'école, puis dans les bureaux de la Mairie, Francine LAPEYRE prend une retraite bien méritée. Très appréciée par ses collègues, son dévouement et son esprit de service ont marqué ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés ou de croiser son chemin.

Nous adressons à Francine nos plus chaleureux remerciements et lui souhaitons une agréable retraite remplie de joie, de projets et de sérénité, auprès de son époux, ses enfants et petits-enfants.



OPÉRATION VERBALISATION

Le 24 août dernier, une journée verbalisation a été menée aux abords du pont de Siagne ciblant les infractions au stationnement et les diverses incivilités. Sur demande du SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin) et en collaboration avec les mairies de Tanneron et d'Auribeau, de nombreux véhicules ont été verbalisés par les gendarmes. Les autorités ont souhaité rappeler l'importance de respecter les règles.

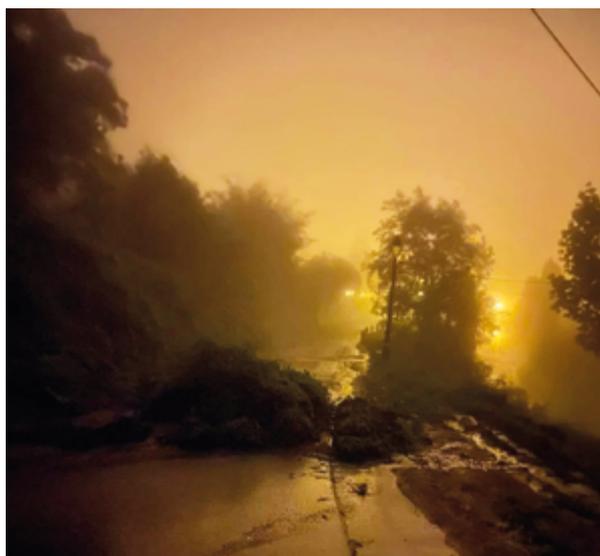


INTEMPÉRIES

À chaque épisode d'intempéries, d'importants dispositifs sont mis en place en amont : appel Gedicom, préparation du matériel d'intervention (véhicules, tronçonneuses, panneaux, rubalise...), mise à disposition du PCS, astreintes des agents techniques, mise en relation avec les Sapeurs-Pompiers, l'inspection académique...

Tous les partenaires se mobilisent et toutes les décisions prises ont pour seul but d'assurer votre sécurité.

À noter que notre commune a été classée en catastrophe naturelle suite aux dernières intempéries du mois d'octobre.



LIMITATION DE VITESSE

La sécurité reste au coeur des priorités de notre commune.

À ce titre, nous souhaitons rappeler l'importance de respecter la limitation de vitesse à 30 km/h dans nos quartiers.

Nos routes sont fréquentées par des piétons, des enfants jouant à proximité des habitations, des animaux domestiques et sauvages...

Pour rappel, à 30 km/h, un conducteur a une meilleure capacité à réagir et éviter un accident. En cas de choc, les conséquences pour les piétons sont nettement réduites, rendant nos quartiers plus sûrs pour tous.

La municipalité s'engage à poursuivre des actions de sensibilisation et de contrôle pour garantir que cette mesure soit respectée.



PROJET FONTSANTE

Le 4 septembre dernier, le préfet du Var a rejeté la demande d'autorisation du projet Suez sur le site de Fontsanter à Tanneron. Cette décision est le résultat d'un travail commun, d'une solidarité entre les communes, les administrés et les associations. Un remerciement tout particulier à l'Etat, qui a su être à l'écoute et qui nous vaut aujourd'hui la sauvegarde de notre paysage.



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 4 septembre 2024

Projet d'installation de stockage de déchets non dangereux porté par Suez sur la commune de Tanneron : le préfet rejette la demande d'autorisation environnementale

Après plus de 5 ans d'instruction et deux versions du dossier déposé par SUEZ RV MEDITERRANEE pour le projet Valor Pole de Fontsanter, le préfet du Var ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Malgré de multiples échanges avec le pétitionnaire pour faire évoluer le projet, ce dernier ne répond pas aux attentes des services de l'État et des collectivités concernées. Les maires de Tanneron et de Callian, ainsi que le conseil régional PACA, y sont défavorables.

Le projet comporte de fortes lacunes et des incidences négatives sur l'environnement, tant sur la biodiversité que sur son intégration paysagère au sein des massifs du Tanneron et de la colle du Rouet, en limite du massif de l'Estérel.

Il est par ailleurs localisé dans une zone à risque élevé d'incendie de forêt, comme recensé dans le plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRiF) de la commune de Tanneron. Les derniers compléments apportés par Suez n'ont pas permis de lever les insuffisances en matière d'accessibilité des moyens de secours et de défense contre l'incendie, relevées par le Service départemental d'incendie et de secours du Var.

De plus, l'autorisation d'urbanisme ne pourra pas être obtenue compte tenu de l'incompatibilité avec le PPRiF.

Aussi, compte tenu de ces nombreuses faiblesses et de l'absence d'acceptabilité locale, un arrêté de rejet a été pris ce jour pour clore la procédure d'autorisation.

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Laurent FARE
Marion QUÉNOI
Cécile MENAND
Shirley TARQUIN Apprentie

Contact : 04 94 18 81 46
Merci d'adresser toute demande de presse à :
pref-comUNICATION@var.gouv.fr

Bd du 112ème Régiment d'infanterie
cs 31209 - 83070 TOULON Cedex





• ENQUÊTES DE SATISFACTION •

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles, nous avons glissé au sein de cette édition deux enquêtes de satisfaction.

Ces dernières sont à rendre **avant le 30 avril 2025**, soit directement en mairie, soit par mail adressé à direction@communedetanneron.fr.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler

Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.

*Profondeur portée à 100 m :

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- par arrêté municipal s'il y a lieu.

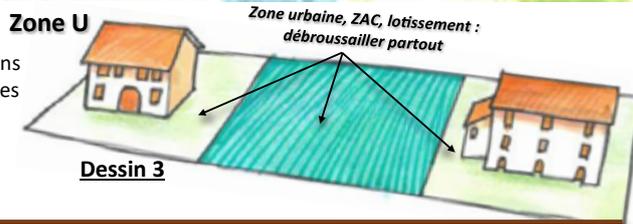


Dessin 1



Dessin 2

En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).

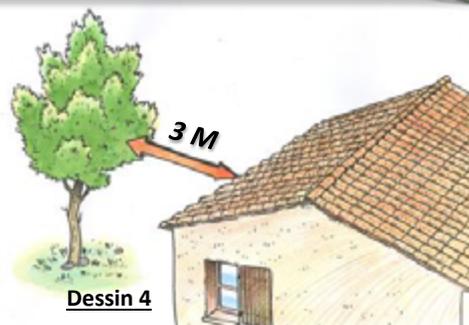


Dessin 3

Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

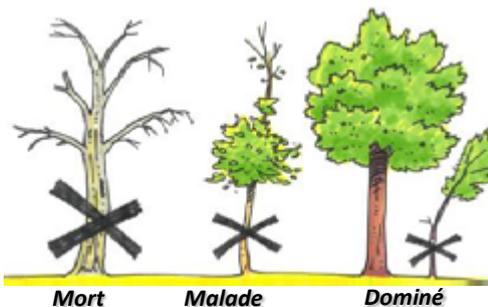
Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



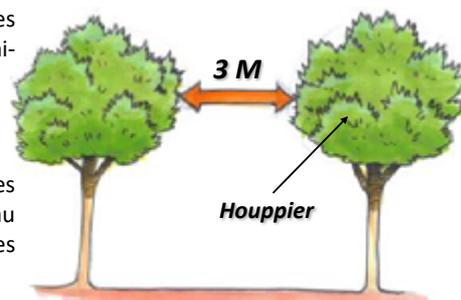
Dessin 4

2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).



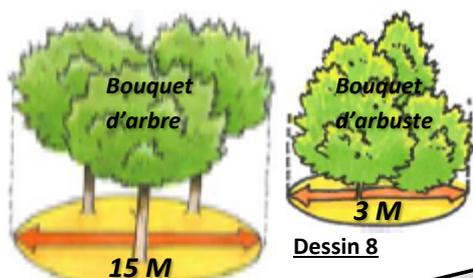
Dessin 5

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).



Dessin 6

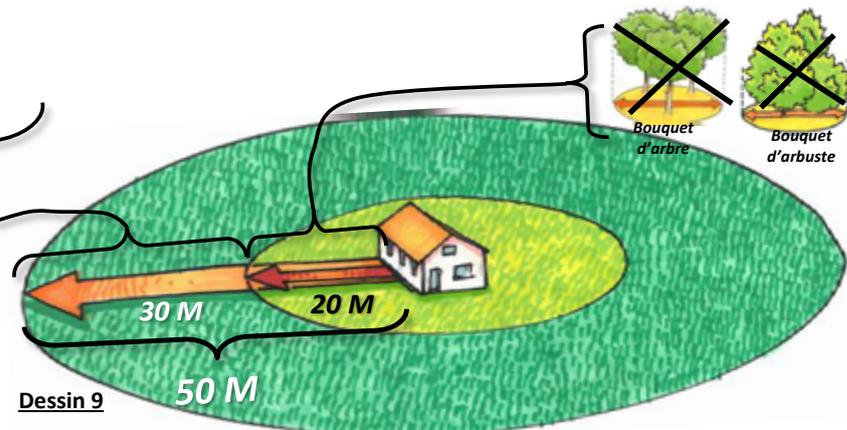
4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7

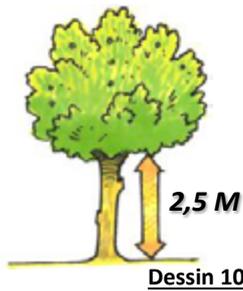


Dessin 8



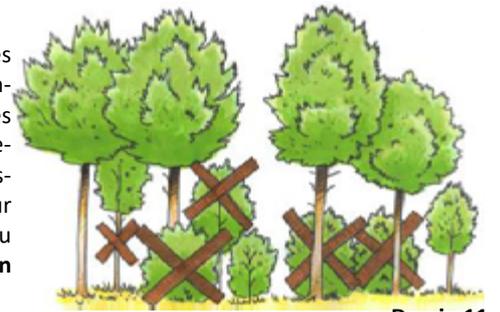
Dessin 9

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).



Dessin 10

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).



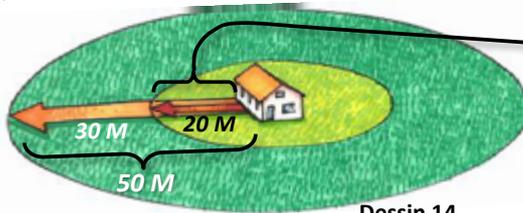
Dessin 11

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).



Dessin 12

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).

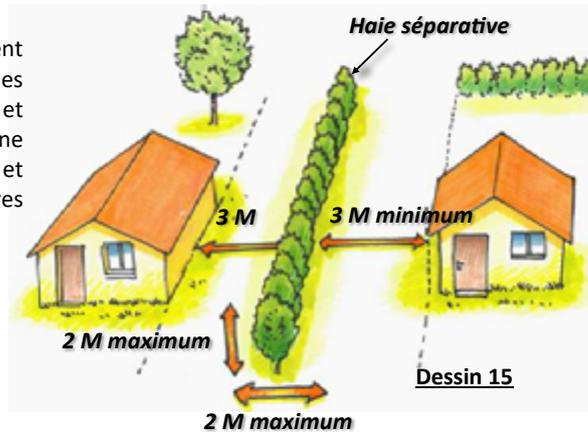


Dessin 14



Dessin 13

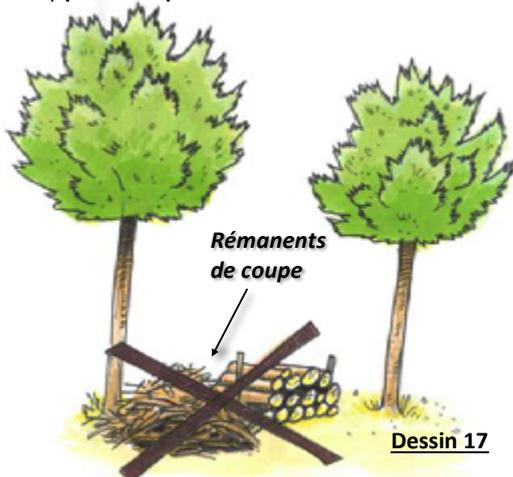
9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).



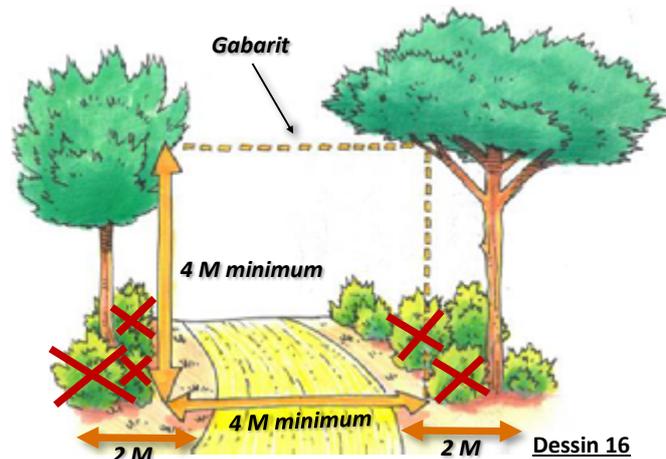
Dessin 15

10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectué par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu*) (dessin 17).



Dessin 17



Dessin 16

*Emplois du feu : consulter <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/ Environnement/Forêt/Emploi du feu/Règlementation de l'emploi du feu dans le Var

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

À l'aube de cette année, nous sommes tous bien conscients des défis à venir dont les budgets contraints impliquent une gestion rigoureuse répondant aux besoins des administrés.

Pour 2025, unissons alors nos forces, restons solidaires et renforçons notre engagement collectif dont les décisions basées sur la transparence et l'efficacité permettraient de restaurer la confiance entre les élus et les citoyens, si décriée actuellement.

Que 2025 permette à notre joli village de préserver cette sérénité ambiante, de progresser et de voir aboutir des projets partagés.

Nous adressons à Monsieur le Maire, Michel Félix, et toute sa famille tout notre soutien dans ce combat long et difficile.

Meilleurs vœux à tous.

*Les élus de l'opposition,
Edwige Emery, Florence Melano, Brigitte Klepach, Jean-Denis Gastaud*

L'ÉTAT CIVIL

Conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles, et afin de respecter la vie privée des administrés, n'apparaissent désormais dans le bulletin municipal que les données d'État Civil pour lesquelles l'autorisation de presse a été accordée. Nous vous remercions de votre compréhension.

BIENVENUE À

20/07/2024 : BERTHONNEAU Eliot

28/08/2024 : MENCAGLIA Méline, Eugénie, Brigitte

ILS NOUS ONT QUITTÉS

27/11/2024 : PITTI Michel, Roger, Gerlac

24/12/2024 : NICOLAS Francis, Joseph

NUMÉROS ET CONTACTS UTILES



MAIRIE DE TANNERON

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermé le mercredi après-midi)

► **04 93 60 68 13**

- Service à la population et État Civil
Sophie DIAS
- Urbanisme
Andrée LE MEUR
Du lundi au vendredi, sur rendez-vous
- C.C.D.U
Delphine BUISSON
- Finances et Marchés Publics
Andrée LE MEUR / Sophie DIAS
- Enfance et Jeunesse
Jérémie GENNARDI
- Directrice Générale des Services
Joëlle ARATA
- Assistante de Direction / RH
Magali CLEOPHAS
- CCAS
Assistante sociale
Permanence le 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h au RDC de la Mairie. Sur rendez-vous au 04 83 95 55 10
- Médiathèque
Nadia TROPLOUÉ
04 93 77 53 61
tanneron@mediatheques-paysdefayence.fr

URGENCES

- Pompiers 18
- SAMU / SMUR 15
- Centre de secours 04 93 60 67 10
- Hôpital Clavary à Grasse 04 93 09 55 55
Chemin Clavary - Suivre Grasse, puis direction Cannes
- Hôpital Bonnet à Fréjus 04 94 40 21 21
240 Av. St Lambert - Prendre A8, puis sortie N°38
- Pharmacie de garde 3637
- Police Municipale 06 87 26 56 71
- Gendarmerie de Fayence 04 94 39 16 40

ENFANCE & SCOLAIRE

- École Primaire Hubert ROUAUD
04 93 60 68 20
247, chemin de Notre Dame de Peygros, Tanneron
- Accueil Collectif de Mineurs «Les Mimosas»
Jérémie GENNARDI 04 93 60 68 13
- Déborah ACHARD DE LA VENTE
Assistante maternelle - Village 06 18 91 35 35

PRATIQUE

- Bureau d'Information Touristique
04 94 76 01 02
- Services postaux
Tabac-Presse de Tanneron 04 93 60 68 31

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Accueil 04 94 76 02 03
- Service Déchets 04 94 85 93 89
- Service de l'Eau 04 94 85 30 50

INFORMATION NUMÉRIQUE

• « PanneauPocket »
Cette application mobile gratuite permet de recevoir instantanément des notifications sur l'actualité, les événements ou les alertes de la commune de Tanneron.



• La page facebook « Michel Félix - Maire de Tanneron » informe régulièrement de l'actualité de la commune.

SERVICES DIVERS & ARTISANAT SUR LA COMMUNE

- Atelier Coralie créations 06 11 58 31 77
Artisanat : robes en tulle, accessoires & décorations
- Atelier Lizathoria 06 76 91 76 82
Créations artisanales - Upcycling - Photographe plasticienne
- BMS 06 43 28 66 27
Petits travaux de bricolage - Dépannage - Jardinage
- Cabinet AGS 06 07 13 11 81
Immobilier - Villas - Terrains
- Coco Jean-Louis 06 10 27 76 28
Carrelage & rénovation complète
- Designed by Co 06 11 58 31 77
Communication : Graphisme, Web, Réseaux - Carterie
- Earl Mimosa Augier 04 93 60 68 01
Mimosiste
- Kyousekii
kyousekii@hotmail.com
Création artisanale de bijoux fantaisie et d'accessoires
- Le Rucher de Florent 06 18 04 18 37
Apiculteur récoltant
- Les belles patines 06 26 19 80 23
Toutes patines & rénovation (meuble, siège, cuisine, boiserie)
- M comme Magnétisme 06 19 04 07 54
Magnétiseur - Coupeur de feu - Soin énergétique
- Marica Nails 06 73 09 39 38
Soins de beauté
- Naïs Lovera 06 40 43 53 36
Compositions & bouquets, événements privés & professionnels
- Nancy David IMMO 07 61 56 47 78
Transactions immobilières
- Prisme 07 66 22 82 07
Alarmes, vidéosurveillance, anti-intrusion
- Properties Management SAS 07 89 86 37 66
Intendance de résidences et rénovation
- Seb Informatique 06 15 81 15 86
Installateur, dépanneur, cours d'informatique à domicile
- Taxi Pascal 06 62 29 91 18
Taxi
- Vial Bernard & Bernadette 06 10 29 51 80
Mimosiste & Apiculteur récoltant

Vous êtes entrepreneur, commerçant, artisan ou en profession libérale à Tanneron ?

Vous pouvez figurer gratuitement dans la prochaine édition de Tanneron Mag. Il suffit de télécharger le formulaire disponible sur la page d'accueil du site www.communedetanneron.fr et de le retourner au secrétariat de la Mairie ou par mail à : accueil@communedetanneron.fr

Le département du Var est particulièrement exposé au risque feu de forêt.

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Du 1^{er} juin au 30 septembre, tout emploi du feu est interdit.

Cette réglementation s'impose à tous. Elle prévoit cependant diverses dérogations.

Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies :

- **période ROUGE (risque très fort)** : du 1^{er} juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : emploi du feu est interdit
- **période ORANGE (risque fort)** : du 1^{er} février au 31 mars, où l'emploi du feu est possible en l'absence de vent, après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.
- **période VERTE (risque modéré)** : couvrant le reste de l'année, où l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées rouge par arrêté préfectoral.

Cette réglementation (synthétisée dans le tableau ci-dessous) est également plus contraignante lorsque le terrain est situé à l'intérieur ou à proximité d'une forêt.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT							
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT							
		Fumer	TOLÉRÉ		INTERDIT		TOLÉRÉ			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT		POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		<ul style="list-style-type: none"> - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles. 		(Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2		sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)				
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)		POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT				
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)		POSSIBLE sauf si 1			

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 18h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et rabissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmogaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr